

LE DEVOIR



C'EST LA VIE!

ACTUALITÉS

L'éloge
de la lenteur
Page B 1

Paradis retire ses
paroles injurieuses
Page A 8

VOL. XCII N° 132

LE VENDREDI 15 JUIN 2001

87c + TAXES = 1\$

Quasi-moratoire sur le porc dans 165 municipalités

LOUIS-GILLES FRANÇEUR
LE DEVOIR

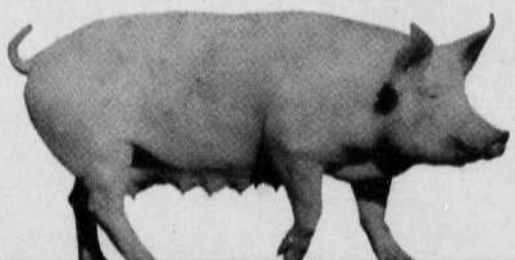
En même temps qu'il s'apprête à assouplir les possibilités d'implantation d'établissements agricoles dans les milieux habités en vertu des nouvelles dispositions législatives sur le droit de produire, Québec a sensiblement resserré hier les normes environnementales dans 165 municipalités du Québec, y imposant un quasi-moratoire sur l'agrandissement des élevages porcins.

Ces modifications législatives et réglementaires annoncées simultanément ont immédiatement fait réagir l'Union paysanne, qui voyait dans les nouvelles dispositions sur le droit de produire «l'équivalent de l'article 11 de l'ALENA quant au pouvoir des municipalités face aux investissements agricoles». En ce qui concerne les resserrements des normes réglementaires, l'Union paysanne, un organisme créé récemment pour «promouvoir en milieu rural une agriculture à dimension humaine», accusait le ministre de l'Environnement, André Boisclair, de décréter un «faux moratoire qui allait tout simplement déplacer les cochons ailleurs», c'est-à-dire vers des régions désormais impuissantes à se protéger contre l'intoxication de leurs cours d'eau et écosystèmes aux lisiers et fumiers.

Les amendements apportés hier par Québec au projet de loi 184, réclamés par l'UPA pour élargir davantage le «droit de produire» reconnu il y a deux ans, vont permettre aux entreprises agricoles d'augmen-

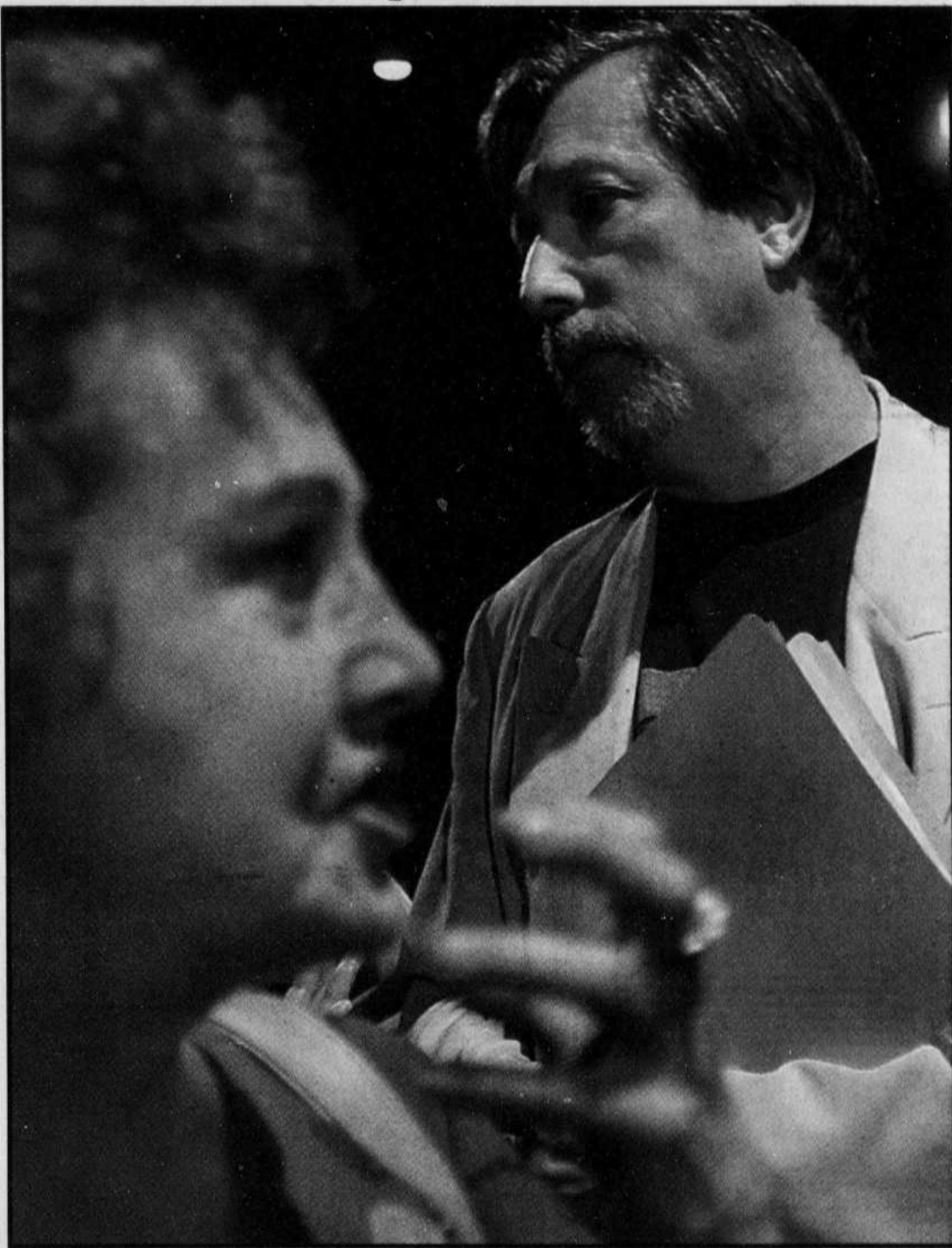
Les entreprises agricoles pourront augmenter leur production animale de 75 à 225 unités en milieu habité et zoné comme tel si un agriculteur peut respecter les normes d'odeurs, d'épandage ou de traitement

VOIR PAGE A 10: PORCS



Non au barrage de la Batiscan

Coup de théâtre



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

JUGEANT insuffisantes les garanties données par le gouvernement au sujet de la relocalisation de son institution, le comédien Normand Chouinard a démissionné hier de son poste de directeur du Conservatoire d'art dramatique de Montréal. M. Chouinard a reçu l'appui de ses élèves, des professeurs et de plusieurs personnalités du milieu théâtral, dont la comédienne Louise Dussault. Le conservatoire doit quitter l'édifice Cormier du Vieux-Montréal pour faire place à la Cour d'appel du Québec. L'institution d'enseignement déménagera cet été rue Henri-Julien, sur le Plateau Mont-Royal. Québec assure que la relocalisation sera temporaire. Le démissionnaire en doute. Nos informations en page B 9.

Le Tribunal administratif du Québec met fin aux espoirs de Boralex de construire une petite centrale de 9,7 MW

LOUIS-GILLES FRANÇEUR
LE DEVOIR

Le Tribunal administratif du Québec (TAQ) a mis fin hier aux espoirs de Boralex de construire une petite centrale hydroélectrique sur la Batiscan en reconnaissant le pouvoir du ministre de l'Environnement du Québec d'annuler un certificat d'autorisation (CA) émis par erreur et en contravention des lois et règlements au profit de ce promoteur.

Cette décision est d'autant plus importante qu'elle reconnaît qu'un certificat, émis par un fonctionnaire par délégation du ministre, peut être annulé par le ministre lui-même s'il estime la chose essentielle au respect de la loi. Jusqu'ici, les citoyens étaient obligés de saisir à grands frais les tribunaux pour faire annuler les autorisations de l'Environnement émises en contravention des normes réglementaires, le ministre postulant qu'il ne pouvait faire machine arrière en ce qui a trait à ses propres autorisations.

La décision du TAQ place toutefois une patate chaude dans l'assiette du nouveau ministre de l'Environnement, André Boisclair, puisqu'elle l'oblige à revoir les circonstances fort similaires qui ont permis à son ministère d'autoriser la construction d'une petite centrale par des autochtones de la région du Lac-Saint-Jean, regroupés sous la raison sociale d'Hydro-Ilnu, un dossier qui présente de nombreuses similitudes avec l'affaire de la Batiscan. Le jugement rendu hier y fait d'ailleurs référence car Forces motrices Batiscan a invoqué ce précédent pour sa défense.

L'ancien ministre de l'Environnement, Paul Bégin, aujourd'hui ministre de la Justice, avait autorisé la construction d'une petite centrale privée de 9,7 MW sur la Batiscan le 27 mai 1999. Le Devoir révélait l'autonomie suivant que le barrage allait être équipé d'un réservoir d'une superficie trois fois supérieure à la

Il «ne suffit pas d'appeler le plan d'eau un bassin de retenue plutôt qu'un réservoir pour modifier les effets sur l'environnement», dit le tribunal

VOIR PAGE A 10: BATISCAN

250 omnipraticiens bravent leur fédération

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

En dépit des réserves de leur fédération professionnelle, plus de 250 médecins omnipraticiens sont embarqués dans le paquebot des groupes de médecins de famille (GMF), mis à l'eau hier par le ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, Rémy Trudel.

C'est en l'absence de représentants de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) que Rémy Trudel a donné le coup d'envoi à l'implantation des premiers GMF, 13 groupes dans autant de régions du Québec. Au cours de la conférence de presse, M. Trudel était accompagné de représentants de l'Association des CLSC et CHSLD du Québec, du Collège des médecins et de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec ainsi que de médecins des 13 GMF. Le ministre crée un groupe de travail jouant un rôle de conseil stratégique, présidé par le sous-ministre Pierre Gabrièle, et un groupe de soutien à l'implantation, dirigé par le D^r Jean-Guy Émond.

VOIR PAGE A 10: MÉDECINS

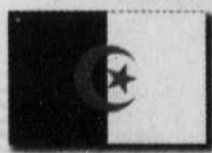
« Pouvoir assassin »

Plus de 600 000 Algériens défient Bouteflika

ASSOCIATED PRESS,
AGENCE FRANCE-PRESSE ET REUTERS

Alger — Scènes d'émeute dans Alger paralysée. Au moins 600 000 manifestants, venus par train, voiture et autocar depuis la Kabylie voisine pour manifester contre la répression et pour la démocratie, ont tenté sans succès de marcher hier sur la présidence algérienne: la police antiémeutes a chargé en début d'après-midi, faisant un usage massif de gaz lacrymogènes et obligeant à refluer sur le front de mer des manifestants qui, dans leur retraite, ont tout dévasté sur leur passage.

Selon un premier bilan établi à partir de sources hospitalières et non confirmé officiellement, de 400 à 500 personnes auraient été blessées, dont au moins une demi-douzaine très grièvement. Deux journalistes algériens sont morts écrasés par un autobus qui quittait un dépôt incendié par les manifestants.



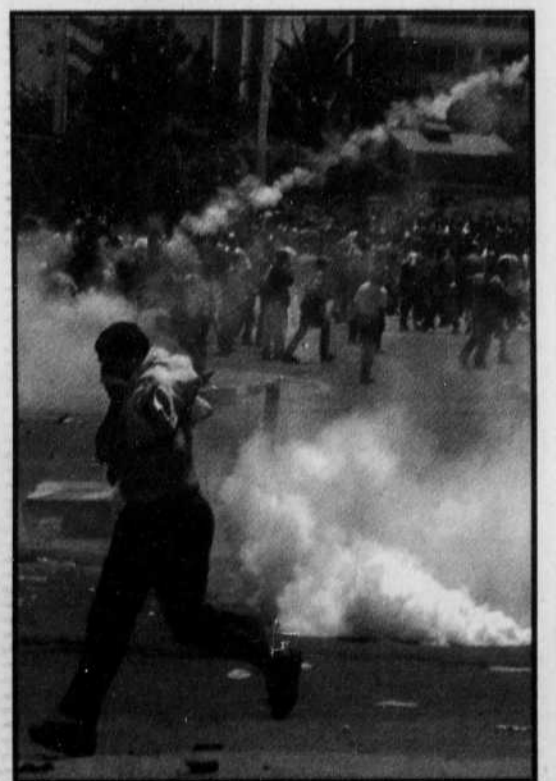
« Vous ne pouvez pas nous tuer parce que nous sommes déjà morts »

Selon différentes sources, le nombre des participants aurait dépassé le million. Cette manifestation est la plus importante qu'ait jamais connue l'Algérie, selon les observateurs. La manifestation avait commencé avec plus de cinq heures d'avance sur l'heure prévue en raison de l'affluence sans cesse renouvelée des manifestants débarquant de la Kabylie. Des centaines de milliers de manifestants, bloqués sur la route, n'ont même pas pu défiler.

Les premiers incidents ont eu lieu à proximité de la place du Premier-Mai, verrou principal menant à la présidence, une destination que le ministère de l'Intérieur leur avait interdite: les manifestants voulaient en effet marcher sur le palais de la Mouradia pour remettre au président Abdelaziz Bouteflika une plateforme de revendications démocratiques et citoyennes.

Les cordons des Compagnies nationales de sécurité

VOIR PAGE A 10: ALGÉRIE



REUTERS

Cette manifestation est la plus importante qu'ait jamais connue l'Algérie, selon les observateurs.

Autres informations en page B 7

Le festival Présence autochtone 2001

du 11 au 21 juin à Montréal

www.NativeLynx.qc.ca

CARREFOUR DE LA SAGAMITÉ

PARC ÉMIIE-GAMELIN

Cette nuit, les esprits dansent

Des traditions mohawks, inuit, aymaras et kwakwaka'wakw fusionnent sur une même scène.

Le 15 juin à 21 h info Festival : (514) 575-1701

Histoires de GUERRA et de PAIX

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

BATISCAN

SUITE DE LA PAGE 1

norme de 50 000 mètres carrés, un dépassement qui commandait en principe de le soumettre plutôt à la procédure d'évaluation publique de ses impacts environnementaux. Cette procédure n'avait pas été suivie et le ministre, plus précisément la direction régionale trifluvienne, avait alors émis le «certificat d'autorisation» sans tenir compte de cette exigence réglementaire.

Le 23 novembre suivant, le ministre Bégin révoquait le certificat en question. Saisi d'une demande de révision par le promoteur, le TAC lui donnait raison le 23 août 2000 en stipulant que le ministre ne pouvait procéder à des révocations que dans quatre cas précis, mentionnés à l'article 122.1 de la loi, lequel ne s'appliquait pas en l'occurrence.

Paul Bégin — mettant de côté les pronostics pessimistes de ses conseillers juridiques — demandait au TAQ de réviser sa décision, une procédure exceptionnelle cependant prévue à la loi. Le verdict d'hier lui donne raison.

Le tribunal rejette carrément les deux prétentions de Forces motrices Batiscan, qui soutenaient que le ministre n'était pas impérativement obligé d'envoyer le projet en audience s'il dérogeait à la norme réglementaire et qu'il pouvait ici user de jugement et de discrétion, ce qu'il avait fait en émettant le CA controversé. Forces motrices Batiscan ajoutait que la norme sur la création d'un «réservoir» de 50 000 m² ne s'appliquait pas dans son cas parce que son projet ne comprenait pas un «réservoir» mais une «retenue d'eau» d'une centrale «au fil de l'eau».

Le tribunal estime que devant la clarté du règlement, le ministre n'avait aucun choix discrétionnaire ici. Il récuse l'idée selon laquelle les «retenues d'eau» ne sont pas visées par la norme des 50 000 mètres puisqu'il «ne suffit pas d'appeler le plan d'eau un bassin de retenue plutôt qu'un réservoir pour modifier les effets sur l'environnement».

Enfin, le tribunal estime que les dispositions restrictives de l'article 122.1 de la Loi québécoise de l'environnement (LQE) visent à sanctionner les mauvais comportements de certains promoteurs et que le pouvoir revendiqué par l'ancien ministre s'avère dans les faits un devoir de forcer l'application de la loi, dût-il pour cela annuler un acte de son administration commis par erreur ou incompétence.

Le jeu est-il encore un jeu?

Winnipeg (PC) — Le jeu n'est plus un jeu quand on parle du nombre croissant des personnes de la classe moyenne complètement dépendantes des jeux de hasard, révèle une nouvelle étude du *Canadian Journal of Psychiatry*. Le jeu a déjà été qualifié d'impôt des pauvres ou des idiots. Mais, en fait, les joueurs à problème présentent un bon niveau d'éducation, disposent d'un revenu décent et sont peu dépendants face à l'alcool ou aux drogues, selon cette étude, réalisée auprès de 1000 adultes s'étant soumis à un traitement au Manitoba ces dernières années et dont les résultats doivent être publiés la semaine prochaine.

«Plusieurs d'entre eux comptent une formation universitaire, et plusieurs d'entre eux ont un revenu que nous pourrions qualifier de classe moyenne, 40 000 \$, 50 000 \$ et plus, et maintenant, ils ont tout perdu et sont en voie de rééducation», a déclaré le Dr Brian Cox, du département de psychologie de l'Université du Manitoba.

Voici quelques-unes des autres conclusions que comporte l'étude.

■ Les joueurs à problème ne se déplacent habituellement pas dans le but de satisfaire leur dépendance, 90 % d'entre eux ayant affirmé ne pas s'être rendus à Las Vegas ou dans une autre province canadienne afin de jouer.

■ La plupart sont dépendants face aux appareils de loterie vidéo, qu'ils utilisent quotidiennement ou plusieurs fois par semaine.

■ Ils jouent près de chez eux, se servant d'appareils installés dans un bar de leur quartier.

■ Près de 90 % d'entre eux affirment que leurs parents ne connaissent pas de problèmes de jeu.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, Division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Paradis retire ses paroles injurieuses

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le député libéral de Brome-Missisquoi, Pierre Paradis, a retiré devant l'Assemblée nationale les paroles injurieuses qu'il a prononcées la semaine dernière à l'endroit du vice-président de l'Assemblée nationale, Claude Pinard, député de Saint-Maurice.

«Je veux indiquer clairement que c'est sans réserve que je retire les propos antiparlementaires que j'ai prononcés», a dit M. Paradis hier devant la Chambre.

Vendredi soir dernier, lors d'un débat orageux, le député Paradis avait à cinq reprises traité de menteur le vice-président Pinard, qui a fini par l'expulser de la Chambre. M. Paradis a toutefois refusé de quitter l'enceinte de l'Assemblée, provoquant, par son refus, une suspension des débats. M. Paradis ne s'est toutefois pas excusé formellement, comme le premier ministre Bernard Landry l'avait invité à le faire plus tôt cette semaine. Aussi, le parti ministériel n'a toujours pas l'intention de suspendre la procédure qu'il a in-

tentée pour sanctionner la conduite du député de Brome-Missisquoi.

L'Assemblée nationale est en effet saisie d'une motion de la députée de Marie-Victorin, Cécile Vermette, convoquant une commission parlementaire afin d'analyser la conduite du député lors de la séance de la semaine dernière. Cette commission parlementaire pourrait par la suite recommander des sanctions contre le député fautif.

La motion de la députée Vermette sera appelée et débattue le vendredi 15 juin par l'Assemblée nationale. Cette motion allègue que «par ses propos et ses agissements, le député de Brome-Missisquoi a porté atteinte à notre institution et privé les parlementaires de leur droit de poursuivre leurs débats».

Le président du groupe parlementaire péquiste, François Gendron, député d'Abitibi-Ouest, a toutefois refusé de préciser si la motion serait adoptée en bonne et due forme. L'affaire prendrait donc fin d'elle-même. «Nous sommes convaincus qu'il est capital de présenter à la population ce qui s'est passé, et c'est pour cela que nous allons en débattre vendredi [au-

jourd'hui]», a dit le député Gendron.

La motion rappelle qu'en vertu de la Loi de l'Assemblée nationale, aucun député ne peut «créer des désordres susceptibles de troubler le cours des débats parlementaires ou exercer des pressions indues pour faire annuler ou suspendre une séance».

M. Paradis a dit trouver «loufoque» que l'affaire se poursuive alors que les paroles litigieuses ont été retirées. «C'est vindicatif, j'ai assumé ma part de responsabilité. Je ne pouvais pas être plus formel en retirant mes propos», a-t-il dit.

Par ailleurs, les députés libéraux pourraient contre-attaquer dans ce dossier. Un des leurs, Jean-Claude Gobé, député de Lafontaine, aurait en effet été bousculé mercredi après-midi par un agent de sécurité alors qu'il s'appretait à entrer dans une salle de réunion où se déroulait une séance de commission parlementaire sur l'industrie du taxi.

M. Gobé voulait soulever la question hier matin à ce sujet mais le président de la Chambre, Jean-Pierre Charbonneau, a retardé l'audition de l'affaire à aujourd'hui.

PORCS

SUITE DE LA PAGE 1

ter leur production animale de 75 à 225 unités même en milieu habité et zoné comme tel si un agriculteur peut respecter les normes d'odeurs, d'épandage ou de traitement.

Le ministre de l'Agriculture, Maxime Arseneau, a précisé que «l'accroissement des cheptels à proximité des périmètres d'urbanisation devra être accompagné de mesures d'atténuation des odeurs, telles que des toitures sur les structures d'entreposage de lisier [de porc] et l'utilisation de rampes d'épandage». Ces rampes permettent d'enfouir le lisier dans le sol plutôt que de l'asperger en multipliant les émanations.

Le ministre Arseneau a aussi insisté sur le fait que ces dispositions rejoignent les termes d'une récente entente entre la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des producteurs agricoles (UPA). Le ministre a moins insisté sur le fait que ni l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ni l'Union des municipalités régionales de comté (UMRCQ) n'ont approuvé ce projet, qui rogne les pouvoirs accordés aux institutions régionales par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

D'autre part, son collègue André Boisclair, de l'Environnement, a annoncé plusieurs amendements au Règlement sur la réduction de la pollution animale (RRPOA). Essentiellement, les nouvelles règles basent les normes d'épandage non plus sur les méfaits potentiels de l'azote mais sur ceux du phosphore présent dans les déjections. Comme il faut moins de phosphore que d'azote pour avoir des effets négatifs, ce changement provoque un resserrement sensible des normes d'épandage. Ce changement a d'ailleurs eu pour premier effet de faire passer hier de 110 à 165 le nombre de municipalités reconnues officiellement «en surplus» puisque, avec le nouvel étalon, il faut de plus grandes surfaces d'épandage pour les mêmes quantités de déjections.

Les nouvelles règles, adoptées sans consultation préalable en vertu des règles d'urgence, prévoient un mécanisme pour faire entrer ou sortir des municipalités de la liste réglementaire des zones d'activités limitées (ZAL). Mais le jeu des fusions municipales pourrait bien permettre à plusieurs municipalités en surplus de se sortir de la liste en fusionnant avec une voisine qui ne l'est pas, sans que la situation sur le terrain n'ait changé d'un iota, ce qu'aucune disposition transitoire ne prévoit. Le contraire pourrait aussi se produire, ce qui a moins d'effets néfastes.

Par ailleurs, dans les 165 municipalités en surplus, les «nouveaux exploitants» de fermes d'élevage devront s'astreindre à une politique de rejet et d'épandage zéro!

Ils devront composter ou traiter les déjections de leurs animaux. Il leur sera interdit d'épandre sur des terres locales, ce qui équivaudrait à utiliser les terres nécessaires d'un voisin tricheur puisque la région entière est en situation de surplus! Le traitement par compostage ou autrement devrait permettre de produire des engrais naturels qu'on ne pourra cependant pas épandre dans

la région en surplus pour des raisons évidentes.

Mais dans ces 165 municipalités en surplus, les «exploitants actuels» intéressés à augmenter leur production pourront le faire à la condition de posséder en propre les surfaces d'épandage. Ceux qui voudront augmenter leur production ne pourront plus louer de terres. Les élevages en expansion ne pourront plus non plus confier leurs déjections à des organismes de gestion des fumiers (OGF), lesquels collectivisent les épandages à l'échelle régionale.

Dès qu'un exploitant voudra augmenter sa production «d'un seul cochon», expliquait hier Robert Bertrand, chef du Service des politiques du secteur agricole à l'Environnement, il devra devenir propriétaire de surfaces d'épandage suffisantes pour la totalité de sa production et non pas seulement pour la portion accrue.

C'est cette disposition qui est assimilée par plusieurs fonctionnaires à un «quasi-moratoire». Dans les régions en surplus, en effet, un producteur peut difficilement obtenir de nouveaux espaces d'épandage en achetant les terres du voisin, qui en a besoin pour les déjections de ses propres animaux. La pénurie ainsi créée forcera, disait-on au ministère, les gros producteurs à racheter des terres, ce qui réduira d'autant la production régionale. De plus, les propriétaires qui voudront ainsi augmenter leur production devront s'astreindre immédiatement à la norme «P2» sur le phosphore, dont l'entrée en vigueur avait été reportée à 2011 par le gouvernement Bouchard.

Cependant, le règlement ne prévoit aucune contrainte pour les agriculteurs qui ont entrepris de couper les dernières forêts de leur milieu pour se créer de nouvelles surfaces d'épandage, une plaie incontrôlée en Montérégie et en Estrie et qui affectera rapidement la capacité des sols à retenir l'eau dans plusieurs bassins hydrographiques déjà au stress limite sous ce rapport.

Pour la nouvelle Union paysanne, le «faux moratoire» du ministre Boisclair est le résultat d'un calcul qui masque la réalité. Si l'Environnement tenait compte de la totalité des problèmes associés au phosphore, disait-on de ce côté, on n'aurait tiré pas 165 mais entre 430 et 800 municipalités aux nouvelles règles. Par ailleurs, le découpage «artificiel» des ZAL sur la base des limites géographiques ignore la réalité des bassins versants déjà totalement intoxiqués et qui recevront davantage de pollution de l'amont.

L'Union paysanne estime par ailleurs que les technologies de traitement de lisier, tout comme les plans de fertilisation, «n'offrent aucune sécurité et sont plus un outil de propagande dérisoire qu'autre chose».

Mais ce qu'on craint principalement, ce sont les «migrations de cochons» vers les régions épargnées jusqu'à présent, comme l'Abitibi, le Lac-Saint-Jean, le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, où on vient d'annoncer la «visite» de 120 000 nouveaux porcs. Ce qui, selon l'Union paysanne, «livre les régions rurales pieds et mains liés à l'agrobusiness pour des chiffres et des votes sans se soucier des dégâts qui restent derrière».

ALGÉRIE

SUITE DE LA PAGE 1

té (CNS), appuyés par des blindés antiémeutes équipés de canons à eau, ont chargé les manifestants peu avant 14h, les dispersant.

Une heure plus tard, des affrontements sporadiques étaient encore signalés entre manifestants et forces de l'ordre, notamment dans les quartiers centraux de Belcourt et Husseiney, et des scènes de pillage étaient observées dans la rue Didouche Mourad, l'une des principales artères du centre. Plusieurs entrepôts de la zone sous douane du port d'Alger ont également été pillés.

Dès l'aube, des centaines de milliers de contestataires venus de toute la Kabylie avaient afflué dans la banlieue algéroise de Mohamedia pour prendre part à ce défilé.

Ce rassemblement fait suite à la révolte née le 18 avril dans la région berbérophone à l'est d'Alger après la mort d'une jeune berbère en garde à vue dans les locaux de la gendarmerie en Kabylie. La contestation trouve ses racines, au delà de la seule revendication berbériste, dans les difficultés de la vie quotidienne à travers l'Algérie et constitue l'un des plus grands défis auxquels ait eu à faire face le président Abdelaziz Bouteflika.

Dès le matin, sous un soleil écrasant, brandissant des branches d'olivier, symbole de la Kabylie, mais brandissant aussi des gourdin, le front ceint d'écharpes noires, les manifestants, majoritairement des jeunes, ont convergé vers le centre, à l'appel de la Coordination des comités de villages de la Kabylie (*akrab*).

En fin de matinée, une véritable marée humaine estimée à 600 000 personnes se massait le long de l'autoroute côtière menant au centre, paralysée sur dix kilomètres toute la journée, ainsi que la voie ferrée.

Souvent vêtus de maillots jaunes du club de football de la Jeunesse sportive de la Kabylie (JSK), les manifestants venaient à Alger dénoncer la *hogra* (le mépris et l'arbitraire des autorités) après deux mois d'émeutes sanglantes en

Kabylie et, depuis peu, dans l'est du pays.

«Nous sommes revenus 13 ans en arrière, comme en 1988», commentait Sami Ait Iddir, homme d'affaires de 32 ans, observant les émeutes depuis le toit de l'hôtel Sofitel. Les émeutes de 1988 avaient contraint le régime à s'ouvrir au multipartisme avant d'interrompre le processus électoral, en 1991, face à la menace d'un raz-de-marée islamiste.

Les forces de sécurité ont par ailleurs réprimé, avec beaucoup de violence, les manifestants isolés, des scènes d'acharnement sur des émeutiers étant signalées. En fin d'après-midi, le calme revenait dans le centre, sur les lieux des plus violents affrontements, alors désertés par les forces de l'ordre.

La circulation reprenait son rythme normal et, depuis les hauteurs d'Alger, promeneurs et curieux observaient le départ des derniers groupes de manifestants, dont la plupart repartaient à bord des véhicules les ayant emmenés le matin.

Dans le centre, sur le trajet de la marche, les édifices publics étaient saccagés, les rues dévastées, jonchées de débris de mobilier urbain, détruits par plusieurs milliers de casseurs. Des fumées d'incendie s'élevaient dans le ciel de la ville blanche tandis que des hélicoptères survolaient la capitale.

«Vous ne pouvez pas nous tuer parce que nous sommes déjà morts», «pouvoir assassin», scandaient les manifestants en tamazight, la langue berbère, tandis que d'autres criaient en arabe: «La jeunesse est de Kabylie, la cause est nationale.»

Plusieurs dizaines de voitures ont été détruites à coups de barres de fer et certains émeutiers, armés de couteaux et de haches, ont saccagé des façades. Sur le front de mer, l'hôtel Sofitel, abritant la plupart des délégations étrangères présentes à la Foire internationale d'Alger (FIA), a également été pris pour cible, à coups de pierres et de bombes fumigènes. Venu pour l'inauguration de la FIA, le secrétaire d'Etat français au Commerce extérieur, François Huwart, a écourté sa visite et devait regagner Paris en début de soirée.

MÉDECINS

SUITE DE LA PAGE 1

Tant M. Trudel que le Dr Émond ont reconnu hier que les 13 GMF ne seront pas opérationnels avant plusieurs mois. En principe, selon le modèle élaboré dans le rapport de la commission Clair, les GMF, formés de médecins, d'infirmières et d'autres professionnels de CLSC et de cliniques privées, doivent prendre en charge tous les soins de première ligne de la population inscrite auprès d'eux et offrir un service 24 heures par jour, sept jours par semaine. Il y a loin de la coupe aux lèvres, d'autant plus que cette nouvelle façon de faire dépend du résultat des négociations avec la FMOQ sur les modes de rémunération et d'organisation du travail.

Le ministère a reçu 50 projets de GMF, a dit le Dr Émond, et n'a retenu qu'un projet par région parmi les plus avancés. D'autres GMF devraient voir le jour à l'automne. Hier, M. Trudel a fait sien l'objectif de la commission Clair d'avoir 50 GMF opérationnels en 2002.

Un expert du groupe-conseil ministériel, le Dr Bernard Millette, n'a pas manqué de souligner que «la précipitation a créé en elle-même certaines difficultés» et augmenté «la résistance» de la FMOQ. Point de vue divergent de la part du président du Collège des médecins du Québec: le Dr Yves Lamontagne estime au contraire que, «pour une fois, on s'est grouillé les patins au ministère». Il a taxé de «paranoïa» l'attitude de la FMOQ qui, mardi, menaçait de donner le mot d'ordre à ses membres de bouder les GMF.

De son côté, M. Trudel a dit qu'il rencontrera, le 22 juin, le président de la FMOQ, le Dr Renald Dutil. «Nous allons négocier. Le fric est là», a dit le ministre sans vouloir préciser les sommes que le gouvernement a prévu d'engager dans l'implantation des GMF.

Hier, la FMOQ s'est montrée beaucoup plus conciliante. «Il y a un pas franchi par le ministère qui témoigne de la volonté du ministre d'en arriver à une solution», a livré le Dr Dutil au *Devoir*. Il a tout de même prévenu que «si on continue de fonctionner de cette façon, rapidement les médecins vont se rendre compte qu'ils sont peut-être embarqués dans une galère». La FMOQ veut négocier à la fois la question de la rémunération et celle du mode d'organisation, ce qui implique des discussions simultanées avec deux directions du ministère, celle des professionnels de la santé et celle des affaires médicales et universitaires, une demande réitérée depuis quatre mois.

Les médecins des 13 premiers GMF font partie des irréductibles, convaincus des mérites de cette formule en ce qui a trait à la qualité des soins prodigués à la population, surtout quant au suivi des patients, et à la qualité de vie des médecins. «C'est une question de survie pour la pratique médicale en régions», a soutenu le Dr Sylvain Dion, du GMF Les Etchemins. Sans que les GMF ne règlent en soi le problème de la répartition des effectifs médicaux, ils sont «un puissant facteur d'attraction», a dit M. Trudel.

«C'est évident que les infirmières vont prendre une bonne part du marché», estime le Dr Mario Dubois, du GMF de Jonquière, qui, contrairement à d'autres médecins omnipraticiens, ne voit pas dans ce phénomène un empiètement indu de son champs de pratique. Le Dr Dubois a souligné qu'il pourra cesser de consacrer, chaque automne, deux semaines entières à administrer de simples vaccins. «C'est la gageure qu'on fait, celle d'être plus accessibles», a-t-il dit. Le déploiement des GMF, «il faut que ça soit exponentiel, il faut que ça soit très rapide, il faut que ça explose», a dit le Dr Dubois en pressant la FMOQ de négocier avec le gouvernement.

Les premiers GMF desservent très partiellement les régions du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Québec, de la Mauricie et du Centre-du-Québec, de Montréal-Centre, de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Gaspésie, de Chaudière-Appalaches, de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie.

Pour en connaître davantage sur les groupes de médecins de famille, consultez la série d'articles écrits par Isabelle Paré à ce sujet sur www.ledevoir.com.

«Je suis premier ministre»

Ottawa (PC) — Le premier ministre Jean Chrétien — ainsi que certains candidats potentiels à sa succession — ont évité de parler de leadership et ont fait de leur mieux pour présenter un front uni hier alors qu'ils étaient réunis pour une séance de planification du cabinet.

«Je suis premier ministre jusqu'à ce que je parte, tout le monde sait cela», a déclaré M. Chrétien alors qu'il arrivait à la réunion.

Plus tôt cette semaine, le premier ministre a recommandé à ceux qui étaient impatients de lui succéder de se calmer, leur rappelant qu'il avait le pouvoir de congédier tous ceux qui ne se conformaient pas au mot d'ordre. «Leur première tâche est d'être ministre», a-t-il déclaré après la réunion des dirigeants de l'OTAN, à Bruxelles. «Il y a plusieurs personnes qui espèrent les remplacer. Ils le savent.»

Le vice-premier ministre Herb Gray qui, il y a quelques jours, indiquait que les rumeurs concernant le leadership amusaient M. Chrétien plus qu'elles ne l'irritaient, a paru plus sérieux à la suite de l'avertissement donné à Bruxelles.

LE DEVOIR

LES SPORTS

Tournoi de tennis sur gazon du Queen's

Safin rate deux balles de match et se fait sortir

AGENCE FRANCE-PRESSE

Londres — Le Russe Marat Safin, tête de série n° 1, a été éliminé hier par le Néerlandais Peter Wessels 4-6, 6-4, 7-6 (10/8) après avoir manqué deux balles de match, en huitièmes de finale du tournoi de tennis sur gazon du Queen's, épreuve de l'ATP Tour dotée de 800 000 \$ (environ 941 000 \$US).

«Je n'ai pas eu beaucoup de réussite dans le jeu décisif», a regretté Safin après la rencontre. «Je suis satisfait de mon jeu, ça s'est joué à un point. Il [Wessels] a eu de la chance en réussissant un lob et un passing shot», a néanmoins ajouté l'ancien numéro un mondial, auteur d'une décevante première moitié de saison.

Wessels, 102^e mondial, n'a gagné qu'un titre au cours de sa carrière, mais c'était sur le gazon de Newport, l'an dernier. En battant Safin pour la première fois en deux confrontations, il a contrarié la préparation sur herbe du Russe,

entraîné par le Suédois Mats Wilander, à moins de deux semaines du début de Wimbledon.

La rencontre entre Pete Sampras (n° 2) et le Néerlandais Jan Siemerink a été rapidement interrompue par la pluie alors que l'Américain menait 2 à 1. L'Australien Lleyton Hewitt (n° 3), son vainqueur l'an dernier en finale, devait lui succéder sur le court, face au Zimbabwéen Byron Black.

L'Anglais Tim Henman (n° 4) a dû batailler durant trois sets pour venir à bout de l'Australien Wayne Arthurs, 6-7 (5/7), 7-6 (8/6), 7-6 (7/4). Son compatriote Greg Rusedski a eu moins de difficulté pour battre le Belarusse Vladimir Voltchkov (n° 8), 6-2, 6-2. De son côté, l'Américain Jan Michael Gambill (n° 6) l'a emporté face au Belge Gilles Elsenner, 6-4, 4-6, 6-3.

Enfin, le Thaïlandais Paradorn Srichaphan, amateur de surface rapide, poursuit sa route en battant l'Australien Todd Woodbridge, 6-4, 3-6, 6-2.

Un Torontois se porte à la rescousse des Expos

Rob Ducey a été mis sous contrat à titre de joueur autonome il y a quelques jours et son nom a été ajouté à la formation hier

MICHEL LAJEUNESSE PRESSE CANADIENNE

New York — Rob Ducey aurait sans doute pu devenir un bon joueur de hockey, mais le sort a voulu qu'il quitte le sport national du Canada pour devenir un joueur de baseball.

«J'étais un ailier gauche, je jouais aussi un peu comme défenseur. J'étais un joueur salaud. J'accrochais, je jouais du bâton. Mais j'ai dû quitter le hockey parce que ça coûtait trop cher. Ma mère devait nous élever, moi et mes quatre sœurs.»

Ducey, originaire de Toronto mais qui a été élevé à Cambridge, en Ontario, s'est tourné vers le baseball sur le tard, vers l'âge de 15 ans, après un séjour comme lanceur à la fastball.

Il a été mis sous contrat à titre de joueur autonome par les Expos il y a quelques jours et on a ajouté son nom à la formation après le match d'hier. Il venait d'être remercié de ses services par les Phillies de Philadelphie.

C'est un vétéran de 36 ans qui en est à sa 13^e saison dans les ligues majeures. Ducey, qui a roulé sa bosse un peu partout, même au Japon, sera surtout utilisé comme frappeur suppléant. Il s'attend aussi à jouer au champ gauche, et c'est la raison pour laquelle les Expos ont fait examiner ses genoux avant d'ajouter son nom à la formation.

«Je comprends très bien, a-t-il dit. J'ai déjà subi cinq opérations aux genoux, dont quatre au genou droit. Et la surface du Stade olympique n'est pas exactement la meilleure au monde. Mais ma dernière opération remonte à 1998.»

Ducey avait reçu quelques appels depuis que les Phillies l'avaient laissé tomber.

«Plusieurs équipes m'ont appelé mais on parlait toujours de contrat des ligues mineures. Je veux jouer au plus haut niveau. Le rôle que j'aurai à jouer n'est pas un rôle facile, mais je l'ai déjà fait. Et, avec les Expos, on m'a parlé d'agrandir un peu ce rôle. En effet, je pense que je jouerai en défensive ici à l'occasion.»

Avec les Phillies, Ducey n'a obtenu que 28 présences au bâton cette saison. «Et deux départs seulement», s'empresse-t-il d'ajouter.

Ducey croit qu'il pourra aider les jeunes joueurs de l'équipe.

«Je le faisais à Philadelphie. Les vétérans peuvent souvent servir de tampon entre la direction et les jeunes joueurs. Ici, ce sera peut-être un peu moins nécessaire parce que Jeff [Torborg] semble être un très bon communicateur.»

«Je sais que les Phillies sont au premier rang, mais j'ai joué avec toutes sortes d'équipes. Les Phillies ont subi 97 défaites l'an dernier, ne l'oubliez pas. J'ai joué avec des équipes qui sont allées en séries. J'ai joué aussi pour des équipes qui se faisaient tabasser à tous les soirs. Le succès et le bonheur qu'on retire du sport ne se mesurent pas toujours au nombre de victoires. Je n'étais plus vraiment heureux à Philadelphie parce que je ne jouais pas vraiment beaucoup. Je ne suis pas un grand joueur, mais ça fait 13 ans que je suis dans les ligues majeures. Je ne dois pas être si mauvais non plus.»

Ducey a déjà joué avec Lee Stevens en Californie, avec Randy Knorr à Toronto et contre Hideki Irabu au Japon. «J'ai dû affronter Irabu une soixantaine de fois. Je n'ai pas apprécié très souvent.»

Ducey a par ailleurs mentionné qu'il avait trouvé dommage que Felipe Alou ne soit plus avec les Expos. «J'aimais sa façon de gérer. Quand j'affrontais les Expos, je le saluais toujours en levant la casquette. Il m'a toujours apparu comme un homme intelligent.»

BASEBALL

LIGUE NATIONALE

| | Section Est | | Moy. | Diff |
|--------------|-------------|----|------|-------|
| | G | P | | |
| Philadelphie | 37 | 26 | 587 | — |
| Atlanta | 35 | 29 | 547 | 2 1/2 |
| Florida | 31 | 32 | 492 | 6 |
| New York | 29 | 36 | 446 | 9 |
| Montréal | 25 | 40 | 385 | 13 |

Section Centrale

| | | | | |
|------------|----|----|-----|--------|
| Chicago | 38 | 24 | 613 | — |
| St. Louis | 33 | 31 | 516 | 6 |
| Houston | 31 | 31 | 500 | 7 |
| Milwaukee | 31 | 31 | 500 | 7 |
| Cincinnati | 25 | 38 | 397 | 13 1/2 |
| Pittsburgh | 20 | 42 | 323 | 18 |

Section Ouest

| | | | | |
|---------------|----|----|-----|-------|
| Arizona | 39 | 26 | 600 | — |
| Los Angeles | 36 | 30 | 545 | 3 1/2 |
| San Francisco | 33 | 32 | 508 | 6 |
| Colorado | 32 | 31 | 508 | 6 |
| San Diego | 29 | 36 | 446 | 10 |

Hier

| | | | |
|--------------|---------------------|---------------|----------------|
| Philadelphie | 3 | Tampa Bay | 6 |
| Seattle | 2 | Colorado | 8 |
| Anaheim | 4 | San Francisco | 10 |
| Chicago Cubs | en Arizona | Oakland | à San Diego |
| Florida | à Boston | N.Y. Mets | à Baltimore |
| N.Y. Mets | à Baltimore | Montréal | à N.Y. Yankees |
| Pittsburgh | à Detroit | Milwaukee | à Cleveland |
| St. Louis | à Kansas City | Houston | à Minnesota |
| Cincinnati | à Chicago White Sox | | |

Aujourd'hui

| | |
|-------------------|------------------------|
| Minnesota | à Chicago Cubs, 15h20 |
| Toronto | à Montréal, 19h05 |
| Baltimore | à Philadelphie, 19h05 |
| Tampa Bay | en Floride, 19h05 |
| Cleveland | à Pittsburgh, 19h05 |
| Colorado | à Cincinnati, 19h05 |
| N.Y. Yankees | à N.Y. Mets, 19h10 |
| Boston | à Atlanta, 19h35 |
| Kansas City | à Milwaukee, 20h05 |
| Texas | à Houston, 20h05 |
| Chicago White Sox | à St. Louis, 20h10 |
| Los Angeles | à Anaheim, 22h05 |
| Detroit | en Arizona, 22h05 |
| Seattle | à San Diego, 22h05 |
| Oakland | à San Francisco, 22h35 |

Demain

| | |
|-------------------|------------------------|
| N.Y. Yankees | à N.Y. Mets, 13h15 |
| Chicago White Sox | à St. Louis, 13h15 |
| Minnesota | à Chicago Cubs, 16h05 |
| Texas | à Houston, 16h05 |
| Oakland | à San Francisco, 16h05 |
| Toronto | à Montréal, 19h05 |
| Baltimore | à Philadelphie, 19h05 |
| Boston | à Atlanta, 19h05 |
| Tampa Bay | en Floride, 19h05 |
| Cleveland | à Pittsburgh, 19h05 |
| Kansas City | à Milwaukee, 19h05 |
| Colorado | à Cincinnati, 19h05 |
| Los Angeles | à Anaheim, 22h05 |
| Detroit | en Arizona, 22h05 |
| Seattle | à San Diego, 22h05 |

LIGUE AMÉRICAINE

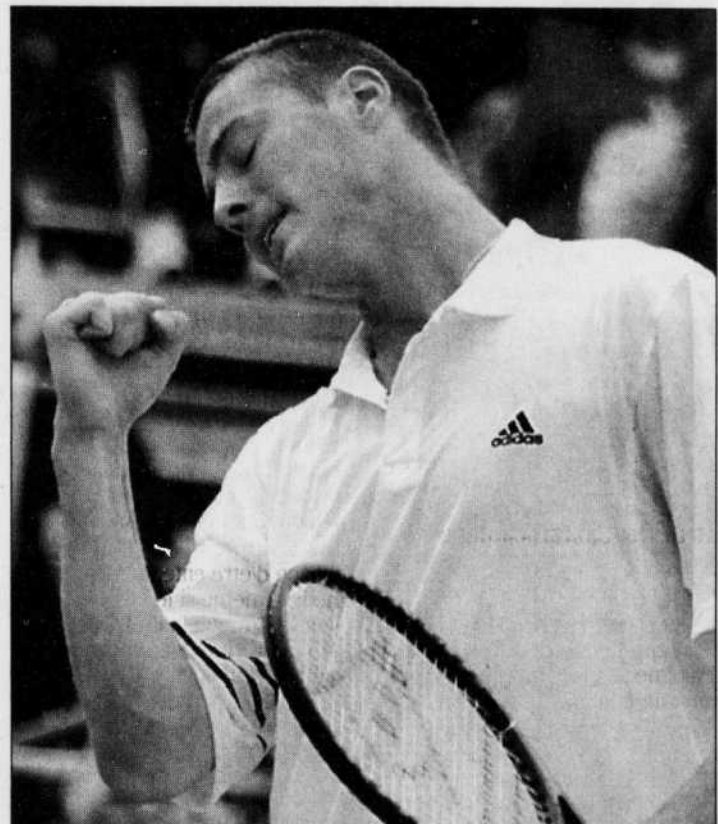
| | Section Est | | Moy. | Diff |
|-----------|-------------|----|------|--------|
| | G | P | | |
| Boston | 37 | 26 | 587 | — |
| New York | 35 | 28 | 556 | 2 |
| Toronto | 31 | 34 | 477 | 7 |
| Baltimore | 29 | 34 | 460 | 8 |
| Tampa Bay | 20 | 44 | 313 | 17 1/2 |

Section Centrale

| | | | | |
|-------------|----|----|-----|--------|
| Minnesota | 41 | 22 | 651 | — |
| Cleveland | 40 | 22 | 645 | 1/2 |
| Chicago | 29 | 32 | 475 | 11 |
| Detroit | 26 | 35 | 426 | 14 |
| Kansas City | 24 | 40 | 375 | 17 1/2 |

Section Ouest

| | | | | |
|---------|----|----|-----|--------|
| Seattle | 49 | 13 | 790 | — |
| Oakland | 32 | 31 | 508 | 17 1/2 |
| Anaheim | 31 | 32 | 492 | 18 1/2 |
| Texas | 22 | 42 | 344 | 28 |



FERRAN PAREDES REUTERS

Marat Safin, tête de série n° 1, a été éliminé hier par le Néerlandais Peter Wessels, 4-6, 6-4, 7-6 (10/8), après avoir manqué deux balles de match, en huitièmes de finale du tournoi de tennis sur gazon du Queen's.

SÉRIE CART

La chance sourira-t-elle aux pilotes québécois?

ROBERT LAFLAMME PRESSE CANADIENNE

Alexandre Tagliani et Patrick Carpentier souhaitent que la chance leur sourira finalement, en fin de semaine, à l'occasion de la septième manche du championnat CART, disputée sur le circuit urbain de Detroit, sur lequel les pilotes de l'équipe Player's ont obtenu de bons résultats l'an dernier.

Carpentier a quelque peu retrouvé le moral après avoir complété sa première course de l'année, à Milwaukee, il y a deux semaines, terminant en 17^e place.

Son coéquipier Tagliani a récol-

té le premier point de l'équipe en finissant en 12^e position.

«C'était tellement important de terminer la course à Milwaukee, a dit Carpentier. À partir de maintenant, je dois prendre plus de risques, sinon on pourra oublier le championnat. Au point où nous en sommes, on n'a pas le choix.»

Tagliani, lui, n'entend pas modifier son attitude. Il attribue à la malchance et aux bris mécaniques son manque de bons résultats.

Le Grand Prix de Detroit marque le début d'une éreintante et cruciale séquence de six épreuves en l'espace de sept semaines. Le circuit Belle Isle, d'une longueur de

2,346 kilomètres, a souri aux pilotes québécois, l'an dernier.

Tagliani et Carpentier ont terminé sixième et cinquième respectivement, après avoir décroché les quatorzième et neuvième positions de la grille de départ.

Les deux pilotes conservaient espoir qu'on modifie la procédure de qualification en deux groupes qui les défavorise parce qu'ils font partie du groupe lent, celui qui réchauffe la piste en y laissant de la gomme de pneus pour le groupe rapide. Les dirigeants du championnat devaient donner suite aux doléances des pilotes et propriétaires d'équipes qui ont réclamé des changements.

EN BREF

Le premier tour du US Open arrêté par l'orage

Tulsa, États-Unis (AFP) — Le premier tour de l'US Open de golf, suspendu à 15h39 locales en raison de l'approche d'un violent orage, a été finalement arrêté, hier en fin d'après-midi à Tulsa (Oklahoma). Au moment de l'interruption, le leader était l'Américain Hale Irwin, auteur d'un parcours en 67, trois en dessous du par. Tiger Woods, le grand favori, en difficulté avec son jeu, était trois au-dessus du par après neuf trous. 90 joueurs n'avaient pas encore terminé leur parcours quand les organisateurs ont interrompu la partie à 17h15 locales.

Pierce, Krajicek et Philippoussis déclarent forfait

Londres (AP) — L'Australien Mark Philippoussis, le Néerlandais Richard Krajicek, vainqueur en 1996, et la Française Mary Pierce ont déclaré forfait en vue des Internationaux de tennis de

Grande-Bretagne, qui commencent le 25 juin sur le gazon de Wimbledon. Quart de finaliste ces trois dernières années à Wimbledon, Philippoussis, 24 ans, doit renoncer en raison d'une blessure récurrente à un genou. L'Australien, qui reste classé au 18^e rang mondial au classement ATP, aurait figuré parmi les têtes de série du tournoi, passées pour la première fois de 16 à 32. Krajicek, 29 ans, reste le dernier joueur à avoir battu Pete Sampras à Wimbledon depuis 1992. Une blessure au coude, qui l'a déjà écarté des courts ces dernières semaines, l'a contraint à jeter l'éponge cette année. Mary Pierce, 26 ans, ne s'est toujours pas remise de sa blessure au dos, qui l'a empêchée de défendre son titre aux Internationaux de France à Roland-Garros. Descendue au 75^e rang mondial après n'avoir gagné que six de ses quatorze matches disputés cette année, elle ne sera pas au départ du principal tournoi sur herbe, où son meilleur résultat est un quatrième tour atteint en 1999. La Russe Anna Kournikova, 20 ans, est quant à elle incertaine. Elle a en effet déclaré forfait pour le tournoi sur herbe d'Eastbourne, qui aura lieu la semaine prochaine, et n'a plus joué depuis sa fracture de fatigue, contractée en mars au pied gauche.

Temple de la renommée

Cuvée 2001 des intronisés du hockey

BILL BEACON PRESSE CANADIENNE

Le Temple de la renommée du hockey accueillera quatre nouveaux joueurs cette année, ayant confirmé hier que Dale Hawerchuk, Mike Gartner, Viatcheslav Fetisov et Jari Kurri seront intronisés en novembre.

Le directeur général des Penguins de Pittsburgh, Craig Patrick, a aussi été choisi dans la catégorie des bâtisseurs.

Pour ce qui est de Hawerchuk, la consécration arrive une année trop tardivement aux yeux de plusieurs observateurs. Il n'a pas été choisi l'an dernier, à sa première année d'admissibilité, même s'il montrait plus de points à sa fiche que Denis Savard et Joe Mullen, intronisés de la cuvée 2000.

Mais l'ancien joueur-vedette des Jets de Winnipeg a finalement appris la bonne nouvelle de la bouche du président du comité de sélection, Jim Gregory, hier.

«Quand on m'a transmis le message de rappeler [Gregory] [...], eh bien, je pense que tout le monde sait que ce message n'était jamais venu

l'an dernier», a dit Hawerchuk à l'occasion de la conférence téléphonique de la LNH.

«J'étais très excité de le rappeler aujourd'hui.»

Hawerchuk est le 13^e meilleur compteur de l'histoire de la LNH, avec une récolte de 1409 points, et tous les joueurs à la retraite devant lui ont déjà été intronisés.

Hawerchuk a dû se résoudre à accrocher ses patins en 1997 en raison d'une blessure à une hanche.

Il a aussi porté les couleurs des Sabres de Buffalo, des Blues de Saint Louis et des Flyers de Philadelphie au cours de sa carrière de 16 saisons.

Gartner, qui a joué chez les Capitals de Washington, les North Stars du Minnesota, les Rangers de New York, les Maple Leafs de Toronto et les Coyotes de Phoenix, représente un choix indiscutable à cause de son total de 708 buts en carrière.

Seuls quatre joueurs de la LNH en totalisent plus que lui: Wayne Gretzky (894), Gordie Howe (801), Marcel Dionne (731) et Phil Esposito (717).

Le plus remarquable exploit dans son cas, c'est qu'il est le

seul joueur de l'histoire qui ait connu 15 saisons d'affilée de 30 buts et plus.

«Quand Jim m'a annoncé la nouvelle, il y a environ trois heures, j'ai été incapable de parler pendant une dizaine de minutes tellement j'étais ému.»

Kurri, le bras droit de Gretzky pendant plusieurs saisons chez les Oilers d'Edmonton, est le premier joueur finlandais à recevoir cet ultime honneur.

Kurri est tout juste derrière Hawerchuk chez les compteurs de l'histoire, avec une production de 1398 points, dont 601 buts.

«J'ai eu la chance de jouer dans une grande équipe et de côtoyer de formidables joueurs comme Wayne, Mark et tous les autres. Ce sont des souvenirs impérissables», a souligné Kurri.

Fetisov est le deuxième joueur russe, après le gardien Vladislav Tretiak, à faire sa rentrée au Panthéon.

Fetisov a évolué durant dix saisons dans la LNH, avec les Devils du New Jersey et les Red Wings de Detroit. Mais il a été l'un des meilleurs défenseurs au monde quand il a porté les couleurs de la

Russie en compagnie des Igor Larionov et Sergueï Makarov.

Patrick, qui a contribué aux deux conquêtes de la coupe Stanley des Penguins en 1991 et en 1992, croyait difficilement ce qui lui arrivait.

«J'ai été ébranlé quand j'ai reçu l'appel aujourd'hui, a dit Patrick. Je ne savais aucunement que je pouvais être choisi. Je me considère terriblement choqué de faire partie d'un groupe de gens si prestigieux.»

Un maximum de quatre joueurs, un bâtisseur et un arbitre-juge de ligne peuvent être choisis chaque année.

Pat LaFontaine, Kevin Lowe et Andy Moog étaient également admissibles cette année.

Le comité de sélection est composé de 18 personnes choisies par le bureau de direction du Temple. Les membres du comité, outre le président Gregory, sont Ed Chynoweth, John Davidson, Red Fisher, Cliff Fletcher, Emile Francis, Dick Irvin, Stan Mikita, Richard M. Patrick, Marty Pavelich, Pat Quinn, Bertrand Raymond, Serge Savard, Frank Selke, Harry Sinden, Frank Udvari, Al Arbour et Mike Emrick.

Cahier spécial

Les prix OCTAS



juin 2001

Tombée publicitaire le 15 juin 2001

LE DEVOIR